



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

**Pour le rétablissement de tous les cours, TD et TP
Abrogation de la circulaire du 11 juin !**

Après les annonces du Président Macron le 14 juin au soir, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche doit de toute urgence annoncer que sa circulaire du 11 juin « *Orientations pour les opérateurs du MESRI relative à la préparation de la rentrée universitaire 2020* » est caduque.

Alors que le déconfinement se généralise, dans les bars et restaurants, dans les parcs d'attraction, et maintenant dans les écoles, les Présidences d'établissement sont en train de préparer, pour la plupart d'entre elles, une rentrée « hybride » sur la base de ce document. Les présidences multiplient les appels à projets internes pour mettre en place des modalités adaptées, promettant aux futurs lauréats des moyens pour la mettre en place (et, en creux, condamnant ceux qui ne seront pas sélectionnés à « faire avec les moyens du bord »). Mais cette rentrée hybride, c'est :

- une surcharge de travail considérable pour tous les collègues ;
- l'inégalité entre les étudiants ;
- la destruction de l'enseignement universitaire, à commencer par les cours magistraux ;
- une attaque contre la liberté pédagogique et les maquettes des diplômes.

FO ESR refuse cette situation.

D'ores et déjà, le Président de l'Université de Caen a annoncé que la rentrée dans son établissement « *s'effectuera sans aucune restriction concernant la présence des étudiants dans l'université* ». La Ministre doit de toute urgence annoncer que ce sera le cas dans tous les établissements.

Le 12 juin, 400 personnels et étudiants de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étaient réunis devant la Sorbonne, malgré l'interdiction alors encore en vigueur de se rassembler à plus de 10, contre toute rentrée « hybride » et contre la LPPR. Le 16 juin, des milliers de personnels de l'ESR manifestaient aux côtés des personnels soignants.

Dans cette situation, FO ESR revendique :

- une nouvelle circulaire ministérielle abrogeant celle du 11 juin et préparant explicitement une rentrée « en présentiel », avec maintien de tous les services, CM, TD, TP et les moyens pour ce faire, en termes de personnels, de locaux et de dotations budgétaires ;
- l'attribution de la prime exceptionnelle Covid à tous les personnels de l'ESR ; des instructions ministérielles demandant aux établissements le remboursement des dépenses engagées par les personnels pour le télétravail ;
- le retrait du projet de LPPR que le Ministère tente de faire passer en catimini en profitant de la situation actuelle.

Montreuil, le 17 juin 2020